

Les négociations annuelles vont débuter avec la direction. Elles portent sur : les salaires, les conditions de travail, l'égalité femmes hommes. Nous souhaitons faire de ces négociations un moment de discussion collective permettant à tous et toutes de remonter des attentes.

Nous vous invitons à **une discussion le jeudi 27 à partir de 17h au local du CSE**. Possibilité de suivre en **conf call** sur <http://bit.ly/naoSmile2020>

Sera suivi **d'un pot amical** pour continuer la discussion

Nos revendications

Salaires

Il faut plus de transparence sur les salaires, nous demandons :

- des **indicateurs statistiques** précis sur les augmentations pratiquées.
- des **augmentations à minima égales à l'inflation**, il faut en finir avec la politique d'augmentation uniquement individualisée.

Congé enfant malade

L'année précédente, la direction a refusé la proposition et a préféré mettre en place un congé rémunéré d'une journée en cas d'hospitalisation de plus de trois jours d'un enfant. Nous demandons le bilan de cette mesure et **un vrai congé enfant malade**.

Indemnisation lors des déplacements exceptionnels

Lorsque vous effectuez plusieurs heures de trajet pour une mission, la loi impose que ce temps fasse l'objet d'une contrepartie. Nous proposons **de payer ce temps au SMIC**. Il arrive aussi que pour des impératifs projet, des collègues soient amenés à voyager le **dimanche**. Nous demandons à ce qu'ils puissent bénéficier d'une **demie journée de repos**.

Prime régie éloignée

A Smile, un usage très peu connu permet aux salariés d'être payés au Smic lors de leurs déplacements vers une régie. Il faut que le temps de déplacement soit supérieur à 2h par jour et qu'il occasionne au moins 1h de trajet supplémentaire par rapport au temps pour se rendre à l'agence. La CGT Smile propose d'abaisser les conditions d'éligibilité et d'officialiser la pratique dans un accord d'entreprise.

Retraite, à Smile aussi parlons en

La réforme va directement nous impacter :

- le calcul de la pension sera maintenant effectué sur l'ensemble de la carrière et non plus les 25 meilleures années
- le plafonnement des cotisations à 14% du PIB alors que le nombre de retraités va augmenter.
- La sortie des hauts revenus du système de solidarité (au delà de 120k€/an contre 320k€ aujourd'hui)

Rencontrons-nous jeudi à 17h, pour en discuter

Au local du CSE à Asnières ou en conf call : <http://bit.ly/naoSmile2020>

Notre site : <http://cgtsmile.fr> mail : cgt.smile@gmail.com

Les négociations annuelles vont débuter avec la direction. Elles portent sur : les salaires, les conditions de travail, l'égalité femmes hommes. Nous souhaitons faire de ces négociations un moment de discussion collective permettant à tous et toutes de remonter des attentes.

Nous vous invitons à **une discussion le jeudi 27 à partir de 17h au local du CSE**. Possibilité de suivre en **conf call** sur <http://bit.ly/naoSmile2020>

Sera suivi **d'un pot amical** pour continuer la discussion

Nos revendications

Salaires

Il faut plus de transparence sur les salaires, nous demandons :

- des **indicateurs statistiques** précis sur les augmentations pratiquées.
- des **augmentations à minima égales à l'inflation**, il faut en finir avec la politique d'augmentation uniquement individualisée.

Congé enfant malade

L'année précédente, la direction a refusé la proposition et a préféré mettre en place un congé rémunéré d'une journée en cas d'hospitalisation de plus de trois jours d'un enfant. Nous demandons le bilan de cette mesure et **un vrai congé enfant malade**.

Indemnisation lors des déplacements exceptionnels

Lorsque vous effectuez plusieurs heures de trajet pour une mission, la loi impose que ce temps fasse l'objet d'une contrepartie. Nous proposons **de payer ce temps au SMIC**. Il arrive aussi que pour des impératifs projet, des collègues soient amenés à voyager le **dimanche**. Nous demandons à ce qu'ils puissent bénéficier d'une **demie journée de repos**.

Prime régie éloignée

A Smile, un usage très peu connu permet aux salariés d'être payés au Smic lors de leurs déplacements vers une régie. Il faut que le temps de déplacement soit supérieur à 2h par jour et qu'il occasionne au moins 1h de trajet supplémentaire par rapport au temps pour se rendre à l'agence. La CGT Smile propose d'abaisser les conditions d'éligibilité et d'officialiser la pratique dans un accord d'entreprise.

Retraite, à Smile aussi parlons en

La réforme va directement nous impacter :

- le calcul de la pension sera maintenant effectué sur l'ensemble de la carrière et non plus les 25 meilleures années
- le plafonnement des cotisations à 14% du PIB alors que le nombre de retraités va augmenter.
- La sortie des hauts revenus du système de solidarité (au delà de 120k€/an contre 320k€ aujourd'hui)

Rencontrons-nous jeudi à 17h, pour en discuter

Au local du CSE à Asnières ou en conf call : <http://bit.ly/naoSmile2020>

Notre site : <http://cgtsmile.fr> mail : cgt.smile@gmail.com